

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25343817

Déposé
05-07-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0437886704

Nom(en entier) : **SOFIVAL**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Chemin Vert(NAL) 6
: 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Il résulte d'un acte reçu par Maître Olivier MINON, Notaire de résidence à Thuin, le 27 juin 2025, en cours d'enregistrement que l'assemblée générale extraordinaire de la la **Société anonyme « SOFIVAL »**, ayant son siège à 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Chemin Vert (Nal), 6, a pris les résolutions suivantes textuellement reprises :

«

1. Première résolution

L'assemblée décide d'annuler les 915 actions de la société SOFIVAL détenues en propres et de procéder à leur destruction immédiate, sans réduction du capital, en vertu de l'article 7:219 §4 du Code des sociétés et des associations.

Suite à cette destruction, la réserve indisponible qui a avait été constituée suite à cette acquisition sera supprimée.

VOTE Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'assemblée modifie l'alinéa 2 de l'article 5 en le remplaçant par l'alinéa suivant :

« Il est représenté par 3.775 actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, numérotées de 1 à 3.775 représentant chacune un/trois mille sept cent septante-cinq millièmes du capital, libérées intégralement. »

VOTE Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Troisième résolution : pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Jean-François DELPLACE, à 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes (Ham-sur-Heure), Chemin Vert(NAL), 6, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et la coordination des statuts.

VOTE Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME dressé par le Notaire Olivier MINON, à Thuin, Mention

: déposés en même temps que les présentes une expédition de l'acte, ainsi que les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").